



FORMATION CONTINUE BNSSA 2023/2024

FORMATION AU RECYCLAGE BNSSA

Les titulaires du B.N.S.S.A. doivent prolonger la validité de leur diplôme au bout de cinq ans et doivent être à jour de la formation continue au secourisme selon la réglementation en vigueur : Ils doivent être en possession de l'attestation de recyclage «prévention secours en équipe niveau 1 ou 2 » en cours de validité.

Elle est organisée les 2 et 3 mai 2024 à la piscine Jean Bouin à Evreux

La clôture des inscriptions est fixée au 21 avril 2024

Le coût est de **150 €**.

Pour les dossiers d'inscription, envoyer un mail à sauvetage.bernay@gmail.com ou **télécharger le sur scb-sauvetage.fr**
Rubrique Formation sauvetage aquatique/BNSSA

L'examen de révision aura lieu le 18 mai 2024 (à confirmer).

Il comprend 2 épreuves (voir extraits de l'arrêté du 22/06/2011)

SCB SAUVETAGE AQUATIQUE DE BERNAY
Piscine Municipale de Bernay – M. Yannick FARRE
27300 BERNAY

Mail : sauvetage.bernay@gmail.com

**PREPARATION A L'EXAMEN DE RECYCLAGE
DU BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE**

ANNEE 2024

DEMANDE D'INSCRIPTION à retourner **pour le 21 avril 2024**

à **SCB sauvetage Aquatique Bernay**

Centre Nautique André Perrée

9 rue du Stade

27300 BERNAY

NOM :

PRENOM :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tél. personnel :

Mail :

Tél. professionnel :

Je sollicite mon inscription à la préparation de l'examen de RECYCLAGE du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisée par le SCB Sauvetage Aquatique des 2 et 3 mai 2024 à Evreux.

Date et signature,

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE D'INSCRIPTION A LA FORMATION

- une photographie d'identité (inscrire vos nom et prénom au dos),
- un certificat médical d'aptitude à la pratique de la natation et du sauvetage aquatique (imprimé joint),
- une attestation d'assurance « responsabilité civile »,
- la photocopie du diplôme du B.N.S.S.A.,
- la photocopie de l'attestation de la formation continue au secourisme **de moins d'un an au jour de l'examen**,
- un chèque bancaire ou postal d'un montant de **150 €** en règlement de la formation établi à l'ordre du **SCB SAUVETAGE AQUATIQUE DE BERNAY**

CERTIFICAT MEDICAL

Un certificat médical établi **moins de trois mois** avant la date du dépôt du dossier est exigé pour tout candidat au **Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique** ou à l'examen de révision de ce brevet

Je soussigné, _____, Docteur en médecine

Certifie avoir examiné ce jour,

M _____

Et avoir constaté qu' _____ ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de bains.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présenté en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous.

A _____ le _____

Signature:

Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément :
Soit au moins 3/10 +1/10 ou 2/10+2/10.

Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10+ inférieur à 1/10

Avec correction :

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10),
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.

Cas particulier

Dans le cas d'œil amblyope, le critère exigé est de 10/10 pour l'autre œil corrigé.